

ses crédits. J'espère que les fonctionnaires de son ministère examineront le problème en vue de soumettre à la Chambre des modifications ayant pour objet le versement de paiements individuels. En ce moment, la loi prévoit des paiements calculés d'après les townships. On ne verse rien à un particulier qui perd sa récolte.

Comme on l'a souvent répété, le Canada peut produire en abondance des denrées agricoles. A certains moments, cependant, nous avons de la difficulté à exporter. Il est vrai qu'il en est ainsi partout dans le monde. Si nous voulons jouir de la prospérité au pays, il nous faut exporter une forte proportion de nos produits agricoles. Au cours des dernières années, nous avons été très fortunés de ce que la Grande-Bretagne, un de nos meilleurs clients, ait obtenu des dollars américains de l'ECA, afin d'acheter nos produits agricoles. Nous avons tous appris avec plaisir que nos hauts fonctionnaires avaient réussi à convaincre les États-Unis de fournir d'autres fonds à la Grande-Bretagne, afin de lui permettre de terminer ses achats de blé pour la quatrième année du marché avec le Canada. Sans ces fonds, je suis convaincu que l'Angleterre n'aurait pas pu observer la quatrième année du contrat relatif au blé.

Nous savons, cependant, que cet état de choses est de nature provisoire. Nos marchés futurs nous inquiètent. Qu'il s'agisse de la culture des céréales, de l'élevage du bétail ou de l'industrie laitière, nous savons qu'il faut organiser la production agricole longtemps d'avance. Dans ma région, plusieurs cultivateurs sont encore à rentrer la moisson, mais ils songent déjà à la production de 1950.

La prochaine session du Parlement ne commencera peut-être pas assez tôt pour qu'on trace un programme de production à l'intention des cultivateurs. D'ailleurs, d'autres s'y intéressent, les vendeurs, par exemple, ainsi que les sociétés de transport, les banquiers et bon nombre de gens un peu partout au pays. La question importe à d'autres exploitants agricoles au Canada, aux pomiculteurs de Colombie-Britannique ainsi qu'aux producteurs laitiers de l'Est et aux cultivateurs de pommes de terre au sujet desquels on a demandé un renseignement aujourd'hui au début de la séance.

Je sais qu'au point de vue administratif, il y a théoriquement une division entre notre production agricole et notre service de marchés. Le ministère de l'Agriculture s'occupe seulement de diriger la production, tandis que le ministère du Commerce veille aux marchés. En l'occurrence, j'en suis sûr, personne ne se préoccupera des distinctions de forme qui existent entre les deux mi-

[M. Ross (Souris).]

nistères. Avant que nous adoptions ce crédit, j'ose croire que le ministre donnera, pour la gouverne des producteurs du pays tout entier, un exposé des marchés qu'il envisage pour nos produits agricoles au cours de l'année prochaine. On ne peut s'attendre que les gens produisent plus que pour leurs besoins s'ils n'ont pas l'espoir d'écouler leurs denrées sur un marché satisfaisant à l'étranger. Je veux croire que le ministre fera, à la première occasion favorable, une déclaration à ce sujet.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Je m'étais proposé de faire une courte déclaration, mais je suis heureux que l'honorable représentant de Souris ait jugé bon d'exprimer son point de vue avant que j'en fasse autant. Je tiens à exprimer après lui ma satisfaction de ce que vous, monsieur le président, ayez été désigné au poste que vous occupez. Je suis persuadé que nous continuerons, sous votre direction, à poursuivre nos travaux à ce comité de la façon traditionnelle.

La Chambre elle-même se compose de représentants de toutes les parties de notre pays. Or certaines observations du représentant de Souris font que je suis tenté, en manière de réponse,—mais sans malice,—de lui rappeler que la plupart des circonscriptions agricoles sont représentées ici par des députés ministériels si nombreux qu'ils doivent prendre place à la gauche de l'Orateur.

**M. Ross (Souris):** Surtout de la Saskatchewan.

**Le très hon. M. Gardiner:** Ce seul fait devrait suffire à prouver que les cultivateurs canadiens sont assez heureux de la politique agricole du Gouvernement.

On a laissé entendre il y a quelques instants que je devrais être disposé à communiquer en ce moment au comité certains chiffres relatifs à la production, aux marchés, etc. Cela m'amène à formuler quelques propositions que connaissent moins certainement les députés nouvellement élus que ceux d'entre nous qui ont une longue habitude de l'étude des crédits.

Le crédit à l'étude porte sur l'administration. C'est la coutume au comité plénier depuis que je siége ici,—c'est-à-dire depuis les quinze dernières sessions,—et même depuis longtemps avant cela, de permettre aux députés, lors de l'étude de ce crédit, de discuter de tous les problèmes de l'agriculture en général. Ce droit est fondé sur le fait que l'administration embrasse toutes les parties du ministère de l'Agriculture. Donc une discussion générale portant sur presque n'importe quel sujet touchant l'agriculture est de mise en ce moment. Cependant, les membres ne peuvent s'attendre que le ministre, lors de ses crédits. J'espère que les fonctionnaires